

*Date de dépôt : 10 mai 2011*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la  
Gradelle ? Une proposition absurde !**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Mathilde Chaix**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie une fois pour étudier la pétition 1777 après avoir décidé lors d'une séance précédente et suite à un courrier des pétitionnaires de traiter ce sujet en priorité. La séance consacrée à cet objet a été présidée par M. Antoine Droin. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier que la commission remercie.

### **Auditions des représentants des pétitionnaires de la pétition 1777**

La commission auditionne M<sup>me</sup> Ruata-Arn et M. Antoni, représentants des pétitionnaires. M. Antoni présente la pétition. Les parents ont appris l'an passé que les enfants de l'école primaire du Seujet iraient au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries, ce qui a été très peu apprécié. Cette mesure concerne soixante enfants. La pétition demande au DIP de rectifier cette mesure, ce d'autant plus que trois cycles existent dans le périmètre du quartier.

Suite à cette brève introduction, les commissaires questionnent les représentants des pétitionnaires.

### ***Questions des commissaires***

Un commissaire (R) informe qu'une commission est chargée de répartir les enfants dans les différents cycles, que celle-ci fonctionne sur des critères géographiques et que c'est le manque de place dans un cycle et non le

manque de professeurs qui amène à déplacer géographiquement les enfants. Enfin, les bâtiments scolaires ne relèvent pas du DIP. Ce commissaire ne se positionne pas sur la pertinence de cette répartition mais remarque que des bus existent et qu'il n'est pas scandaleux de demander à des élèves de faire quelques kilomètres pour atteindre leur école. Mme Ruata-Arn répond que les pétitionnaires ne sont pas à priori contre un déplacement, mais qu'en l'état seule la ligne 9 peut être utilisée et que cela correspond à un temps de trajet de 36 minutes à l'aller et un temps un peu plus aléatoire au retour. Or trois cycles (Cayla, Sécheron et Montbrillant) sont situés à 10 minutes de l'école du Seujet. Mme Vallotton informe qu'elle est fermement opposée à forcer l'autonomie des enfants dans ces conditions et à cet âge-là et que la solution proposée est un non-sens.

Un commissaire (L) déclare ne pas s'étonner de cette pétition, qu'une situation analogue existait pour les élèves du Mandement et qu'une solution avait été trouvée avec la construction du cycle de Montbrillant. Il se demande si les cycles proches de l'école du Seujet sont pleins. M<sup>me</sup> Ruata-Arn répond qu'elle ne sait pas de façon formelle, mais que les chiffres entendus sont très fluctuants.

A une question d'un commissaire (Ve), M<sup>me</sup> Ruata-Arn explique que le bus emprunté par les enfants passera par Cornavin, le pont du Mont-Blanc et Frontenex pour arriver au Clos du Molan.

Aux questions d'un commissaire (PDC), M<sup>me</sup> Ruata-Arn explique que les enfants concernés sont en septième année ou en classe supérieure et précise qu'aucun enfant déjà inscrit dans un cycle ne sera déplacé. Enfin, le commissaire demande aux pétitionnaires quelle solution ils proposent. M<sup>me</sup> Ruata-Arn demande un décompte précis des élèves et que la répartition soit revue. Par ailleurs, les syndicats ont refusé l'utilisation de pavillons préfabriqués, ce qui semble un peu léger compte tenu des conséquences pour les élèves. Elle ajoute enfin qu'à terme un nouveau cycle sera nécessaire sur la rive droite.

Une commissaire (L) informe que pour certains élèves du Mandement, le temps de transport est de 45 minutes, ce qui ne laisse que 30 minutes à la maison pour le déjeuner. Elle demande ensuite ce qui est mis en place pour que les enfants puissent rester à midi au cycle de la Gradelle dans de bonnes conditions. M<sup>me</sup> Ruata-Arn répond qu'il est très difficile de discuter de ces questions avec les directions. Jusqu'à cette année il existait un horaire raccourci, en particulier pour les élèves de Gy et Meinier, mais cette possibilité va être supprimée l'an prochain. La commissaire demande alors si cela pourrait constituer une solution. M. Antoni pense que cela est difficile à gérer avec des adolescents. Il ajoute que cette proposition de mettre les

enfants au cycle de la Gradelle est antinomique avec le contrat de quartier mis en place à St-Gervais et même ressentie comme une provocation. M<sup>me</sup> Ruata-Arn ajoute encore être prête à discuter d'aménagements mais elle remarque qu'il n'y a pas eu de débat possible. Elle répète que la situation relève d'une erreur du département et du manque d'un établissement scolaire sur la rive droite.

Une commissaire (R) demande si les pétitionnaires ont pris des contacts avec le centre de loisirs se trouvant en face du cycle de la Gradelle et quelles sont les personnes qu'ils ont rencontrées au DIP. Elle demande aussi s'ils ont essayé de voir le conseiller d'Etat. Mme Ruata-Arn répond qu'ils se sont entretenus avec M. Schürch du DIP et avec le doyen de la Gradelle. En revanche ils n'ont pas essayé de rencontrer le conseiller d'Etat en charge du DIP. Elle ajoute avoir le sentiment que St-Gervais n'est pas considéré comme un quartier, alors que St-Gervais est bien un quartier. Elle précise que la pétition a recueilli 450 signatures en quelques jours. La commissaire demande encore quelle est la situation pour le moment et quel est le retour des enfants qui ont été envoyés à la Gradelle. M. Antoni répond que les enfants sont déjà répartis entre le cycle de Cayla, de Montbrillant et de Sécheron. Et M<sup>me</sup> Ruata-Arn ajoute que le retour est positif sur l'enseignement et le cycle de la Gradelle mais rappelle que pour le moment ce sont des horaires courts. Elle répète que cette pétition n'est pas une fronde contre la Gradelle mais qu'elle relève simplement d'une question de bon sens.

Un commissaire (L) demande si les pétitionnaires ont le sentiment qu'il y a des échanges entre la Ville de Genève et le canton. M. Antoni l'espère et ajoute qu'il serait ravi que le canton fasse également des contrats de quartier puisque de nombreuses problématiques buttent contre des obstacles cantonaux. Il répète avoir le sentiment que cette répartition s'est faite sur un coin de table. M<sup>me</sup> Ruata-Arn ajoute avoir appris que M. Tornare allait en parler avec M. Beer. Le commissaire demande si cette pétition a été déposée auprès du Conseil municipal de la Ville afin de sensibiliser le Municipal à un dialogue plus fort avec le canton. M<sup>me</sup> Ruata-Arn répond par la négative ; en revanche chaque étape a été relayée auprès du Conseil administratif. M. Antoni termine en réaffirmant qu'il faut déterminer si les cycles du périmètre sont pleins, admettre des adaptations d'horaires et trouver des solutions pratiques. Il mentionne encore que le nombre de signatures démontre bien que ce problème dépasse le quartier.

## Discussion des commissaires et vote

Un commissaire (PDC) intervient pour affirmer que ce problème est récurrent et souvent associé à des prévisions inexactes et une information des parents lacunaire. Il propose d'entendre la personne responsable de la planification.

L'utilisation du terme provocation par les pétitionnaires trouble un commissaire (R) qui remarque que ceux-ci semblent mélanger des problématiques différentes. Il estime que les parents se mêlent de domaines de la compétence du département mais reconnaît aussi que la communication avec les parents a été déplorable et souhaite entendre le responsable de la planification ainsi que le syndicat (FAMCO).

Un commissaire (L) remarque qu'il est grave que le département n'anticipe pas les besoins alors que les délais de construction d'un cycle sont de dix ans. Il a également l'impression que tout est décidé sur un coin de table, sans aucune réflexion ni aucune discussion. Il déclare qu'il veut bien entendre les excuses du DIP mais il pense qu'il serait préférable de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un autre commissaire (L) propose, compte tenu de la fin prochaine de l'année scolaire, de renvoyer immédiatement cette pétition au Conseil d'Etat, ce d'autant plus qu'il y a une unanimité au sein de la commission. Une commissaire (R) déclare partager cette opinion. Elle ajoute que les parents se sont inquiétés à juste titre de ces mesures et qu'ils n'ont pas été entendus.

Un commissaire (MCG) pense également que l'anticipation des besoins manque. Il trouve injuste que ce type de mesure impose des frais supplémentaires pour les parents qui doivent pourvoir à un repas quotidien à l'extérieur pour leur enfant. Il ajoute que des bâtiments provisoires ne sont pas la pire des solutions et propose également le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (UDC) déclare soutenir cette demande de renvoi. Il ajoute que six enfants ont déjà été envoyés à la Gradelle l'année passée et il remarque que l'Etat n'a alors rien fait pour le confort de ces enfants. Il ajoute que cette année, ils sont soixante, ce qui démontre bien que le département laisse aller la situation.

Un commissaire (Ve) se déclare également favorable au renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat puisque pour son parti le fait de pouvoir étudier à proximité de son quartier est un principe.

Enfin, une commissaire (S) déclare que pour toutes les raisons déjà évoquées, son parti est également en faveur d'un renvoi.

A la demande du président, un commissaire (PDC) retire sa demande d'audition en précisant qu'elle aurait au minimum pu permettre de « remonter les bretelles » de la personne auditionnée, alors qu'un autre commissaire (R) maintient ses demandes d'auditions.

Le président passe au vote d'une audition, qui est refusée :

En faveur : 1 (1 R)

Non : 5 (3 L, 1 PDC, 1 Ve)

Abstentions : 8 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 UDC, 2 MCG)

**Le président passe ensuite au vote d'un renvoi au Conseil d'Etat :**

**En faveur : 14 (3 L, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 UDC, 2 MCG)**

**À l'unanimité.**

Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des pétitions vous demande d'accepter le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition 1777.

## **Pétition (1777)**

### **Envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle ? Une proposition absurde !**

Messieurs les députés,

Pour la deuxième année consécutive, des enfants du secteur St-Gervais-Cornavin vont être envoyés au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries.

Les parents et habitants signataires de la pétition, demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer les enfants de l'école du Seujet au cycle de la Gradelle et de trouver une solution pour que les enfants puissent trouver une place dans les trois cycles de Montbrillant, Sécheron et Cayla.

A leurs yeux, envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle est une décision préjudiciable :

- En terme familial : les enfants ne pourront plus rentrer à midi ; toute activité parascolaire sera rendue difficile voire impossible.
- En terme social : fragilisation des liens existants, difficulté de nouer véritablement de nouveaux contacts du fait de la distance.
- En matière de mobilité.

Enfin, envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle est en complète opposition avec le travail et les propositions élaborées dans le cadre du contrat de quartier St-Gervais (Seujet-Voltaire).

N.B. 426 signatures

*M<sup>me</sup> Marie-Christophe Ruata-Arn*

Rue du Vuache 3

1201 Genève

*M. Pierre Antoni*

Rue Bautre 3

1201 Genève